

Activité 9 – À 17 ans : le tabagisme baisse-t-il à chaque enquête ?

Durée indicative : 45 min

Prérequis : Lire des pourcentages et placer des points ; Chromebook avec Google Sheets requis.

Capacités travaillées

- C1 – Lire, compléter et interpréter un tableau statistique (effectifs, fréquences)
- C5 – Choisir le type de représentation graphique adapté à une situation
- C6 – Regrouper des données en classes ; construire un diagramme à lignes brisées

Notre question : La proportion de jeunes fumant quotidiennement a-t-elle diminué à chaque enquête ?

Les enquêtes ESCAPAD de l'OFDT interrogent des jeunes lors de la Journée défense et citoyenneté. On retient six années publiées pour les jeunes de 17 ans en France métropolitaine. « Quotidien » signifie au moins une cigarette par jour. Les enquêtes successives ne suivent pas les mêmes personnes.

Année	Tabagisme quotidien (%)
2005	33,0
2008	28,9
2011	31,5
2014	32,4
2017	25,1
2022	15,6

Source : OFDT, enquêtes ESCAPAD, série 2000–2022 ; sélection des années 2005 à 2022.

1. Que signifie 15,6 % en 2022 ? Peut-on déduire de ce seul pourcentage le nombre total de jeunes de 17 ans qui fument en France ?

Correction – question 1

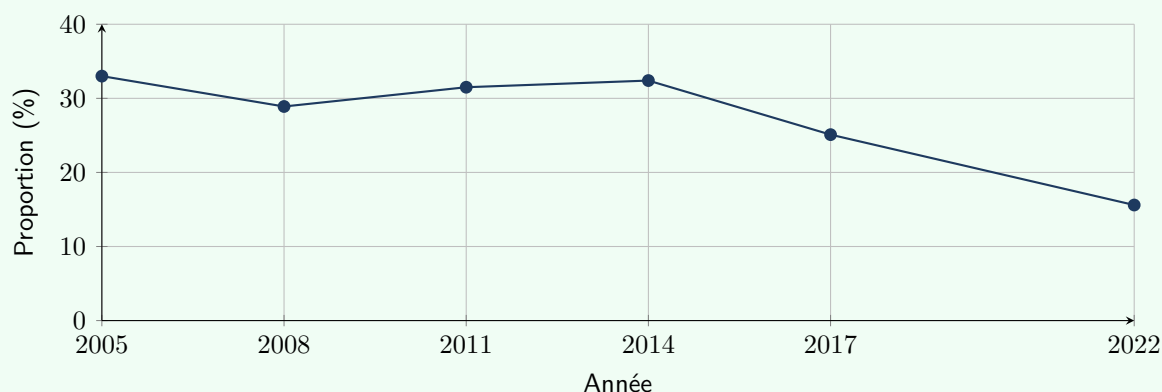
En 2022, la proportion estimée de fumeurs quotidiens parmi les jeunes de 17 ans du champ étudié est de 15,6 %. Le pourcentage seul ne donne pas le nombre de jeunes concernés ; il faudrait connaître la population de référence et appliquer une méthode d'estimation adaptée.

Méthode — Pour t'aider

Une ligne brisée relie les points dans l'ordre chronologique. Sur un axe du temps, des durées égales occupent des distances égales : ici, les derniers points sont séparés de **cinq ans**, les autres de trois ans.

2. Construire la ligne brisée : axe horizontal de 2005 à 2022, axe vertical de 0 à 40 %. Choisir 0,5 cm par année et 1 cm pour 10 points de pourcentage. Donner un titre et les unités. Expliquer pourquoi un diagramme en secteurs ne convient pas ici.

Correction – question 2



La ligne montre les proportions publiées aux dates d'enquête ; elle ne fournit pas une mesure annuelle entre deux points. Les pourcentages concernent des années distinctes, pas des parts d'un même total : un diagramme en secteurs ne représente donc pas cette évolution.

3. Entre quelles enquêtes observe-t-on une hausse ? Répondre à notre question.

Correction – question 3

Il y a une hausse de 2008 à 2011 (28,9 à 31,5 %), puis de 2011 à 2014 (31,5 à 32,4 %). La tendance globale est à la baisse entre 2005 et 2022, mais la baisse n'est pas continue à chaque enquête.

Méthode — Pour t'aider

La différence entre deux pourcentages s'exprime en **points de pourcentage**. Par exemple, passer de 40 % à 35 % correspond à une baisse de 5 points. Ne confonds pas cette différence avec un taux de diminution.

4. Calculer la baisse en points entre 2017 et 2022, puis entre 2005 et 2022.

Correction – question 4

$25,1 - 15,6 = 9,5$ points entre 2017 et 2022. $33,0 - 15,6 = 17,4$ points entre 2005 et 2022. Écrire « baisse de 17,4 % » à la place de « 17,4 points » changerait le sens.

Méthode — Pour t'aider

Au tableur, saisir les années comme nombres et les pourcentages dans une deuxième colonne. Choisir un **nuage de points XY avec lignes droites et marqueurs**, afin de respecter les écarts entre années.

5. Reproduire le graphique au tableur. Peut-on y lire avec certitude la valeur de 2020 ? Expliquer.

Correction – question 5

Le tableur doit placer 2017 et 2022 à une distance correspondant à cinq années. Le segment permet de visualiser la liaison entre deux résultats, mais aucune valeur mesurée en 2020 n'est fournie : on ne peut pas l'affirmer à partir de ce graphique.

À retenir

Une tendance générale n'implique pas une évolution dans le même sens à chaque date. Une ligne brisée respecte les distances temporelles ; un segment entre deux mesures n'est pas une nouvelle observation.

Source complète : OFDT, Les drogues à 17 ans, analyse de l'enquête ESCAPAD 2022, Tendances 155, mars 2023, figure 1. Consultation : 27 septembre 2026.

https://www.ofdt.fr/sites/ofdt/files/2024-04/field_media_document-3257-doc_num--explnum_id-33683-.pdf